

23

AVRIL 2017

www.bourgesplus.fr

BOURGES le mag +

d'informations de la communauté d'agglomération

Tous en selle !

P 10/13

GRAND FORMAT

Plan vélo
intercommunal



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



P 4 à 7
ECHOS D'AGGLO :
l'actu de vos communes



P 8 à 9
L'AGGLO DURABLE :
l'actu environnement



P 10 à 13
GRAND FORMAT :
Plan vélo intercommunal :
Tous en selle !



P 14 à 15
REFLETS D'AGGLO :
Saint Just



P 16 à 17
L'ANGLE ECO :
Solen Angels :
la couveuse d'entreprises
qui donne des ailes à vos
projets

P 18
LES RDV DE L'AGGLO

P 19
LE PENSE-BÊTE DE L'AGGLO

WEBTV

Suivez en direct le prochain
conseil communautaire : 26 juin
à partir de 18h sur www.bourges-plus.fr

BOURGES+ LE MAG • Avril 2017 • N° 23

Directeur de la publication : Pascal Blanc • **N° ISSN :** 1763-9476 dépôt légal : à parution
Photos : Bourges Plus / Communes Bourges Plus / Fotolia.com • **Conception/Infographie :** Philippe Jolivet
Rédaction : Jeanne Romero / Nathalie Corboeuf • **Impression :** Savoy Offset • **Tirage :** 52 000 exemplaires
Diffusion : Médiapost • **Edité par :** la Communauté d'agglomération Bourges Plus, 23-31 boulevard
Foch / 18000 Bourges / Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label Imprim'vert.



Des aménagements pour faciliter la pratique du vélo dans notre Agglomération

Facile à stationner, bon pour la santé, utile pour l'environnement, plus rapide que la marche à pied et cent fois plus économique que la voiture, le vélo annonce la mobilité de demain...

Pour toutes ces raisons l'amélioration des conditions dans lesquelles évoluent les cyclistes et l'aménagement d'itinéraires d'intérêt communautaire, sont des choix forts de la politique de déplacement de notre agglomération.

La mise en place d'un plan vélo intercommunal répond à un certain nombre d'enjeux. Nous souhaitons à travers le déploiement de ce plan encourager les modes de déplacements actifs et/ou alternatifs et développer la pratique du vélo, qu'elle soit utilitaire ou de loisirs.

Ce plan confortera à terme les réseaux cyclables existants par des itinéraires d'intérêt intercommunal complémentaires des itinéraires cyclables des communes.

Il doit desservir en priorité les zones d'activités économiques et les équipements scolaires, aménager les ceintures de boulevards sur Bourges et permettre le rabattement vers le Canal de Berry.

Nous affichons également l'ambition de créer à terme un périple cyclo-touristique de près de 500 kilomètres qui réunira le Canal de Berry à « la Loire à vélo ». Cela contribuera à renforcer l'attractivité touristique de notre territoire et permettra de générer des retombées économiques.

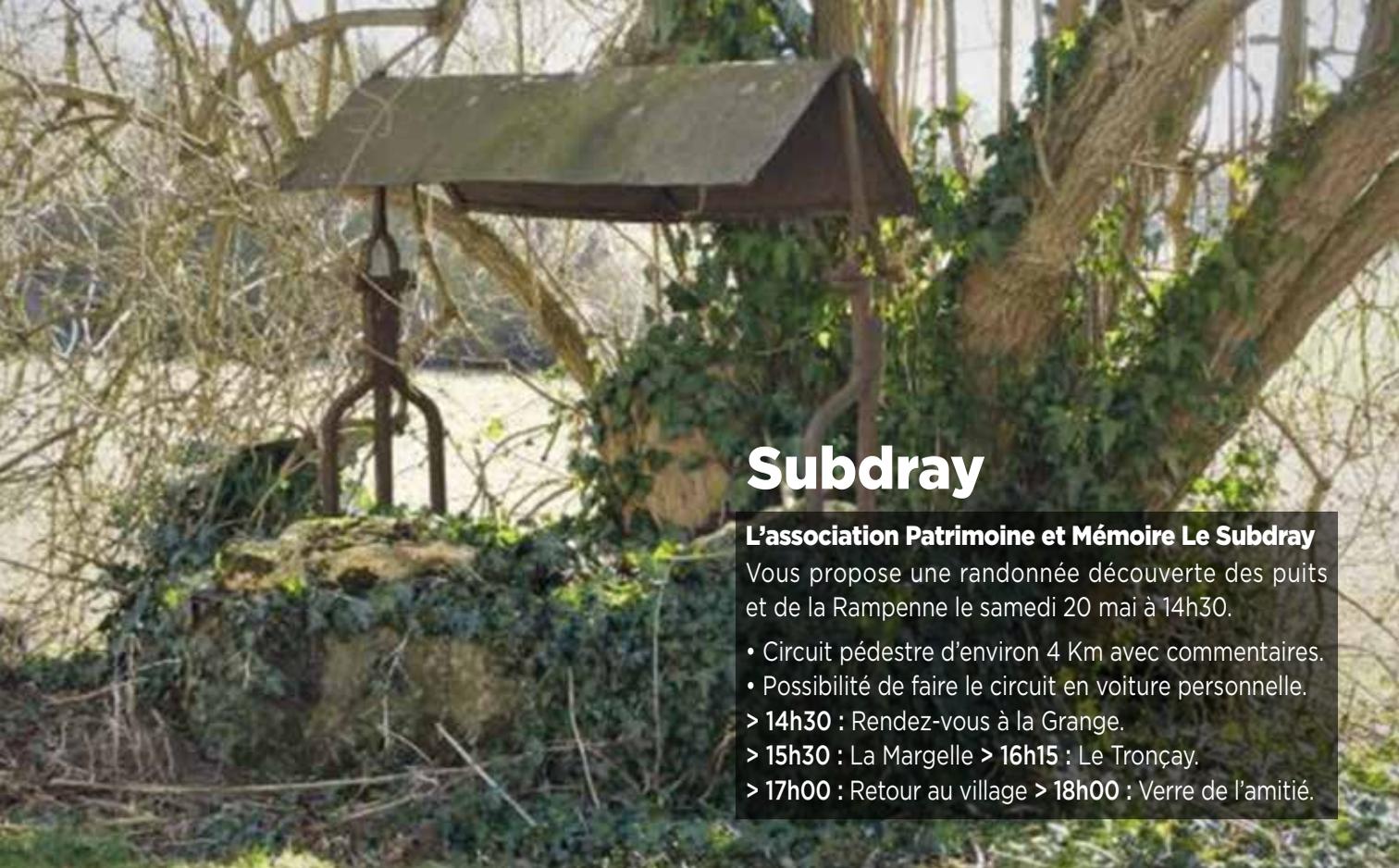
17 liaisons sont prévues, ce qui représente pas moins de 51 kilomètres d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire à aménager.

Evidemment, nous compléterons ce dispositif par un renforcement de l'offre de stationnements vélos et par le déploiement de services vélos comme l'apprentissage, l'entretien, les aides à l'équipement...

Au total, ce sont près de 10 millions d'euros qui vont être investis pour ces aménagements au cours des 10 prochaines années.

Pascal Blanc

Président de Bourges Plus
Maire de Bourges



Subdray

L'association Patrimoine et Mémoire Le Subdray

Vous propose une randonnée découverte des puits et de la Rampenne le samedi 20 mai à 14h30.

- Circuit pédestre d'environ 4 Km avec commentaires.
- Possibilité de faire le circuit en voiture personnelle.

> 14h30 : Rendez-vous à la Grange.

> 15h30 : La Margelle > 16h15 : Le Tronçay.

> 17h00 : Retour au village > 18h00 : Verre de l'amitié.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



Marmagne

Les commerces de Marmagne mieux indiqués

C'était une demande formulée par les commerçants de Marmagne. La promesse faite, l'an dernier, a été tenue. En février 2017, des panneaux indiquant l'ensemble des commerces disponibles sur la commune de Marmagne ont été implantés à des carrefours « stratégiques ». L'objectif est de valoriser le riche tissu commercial à la disposition de tous les habitants, mais également « d'attraper » la clientèle qui transite par Marmagne. Les commerces de proximité sont une véritable richesse pour une commune qu'il est important d'encourager et de valoriser.

Arçay

Arcay Rugby Club fête ses 10 ans les 3 et 4 juin 2017

Le club, fort de ses 120 licenciés, de l'évolution en élite régionale des équipes séniors, d'une École de Rugby labialisée FFR, d'un groupe de dirigeants totalement dévoué à la cause de notre club ainsi que notre forte présence dans la commune en tant que principale association mais également promoteur de celle-ci au niveau de la région Centre Val de Loire, fête ses 10 ans. Cette manifestation sera sportive, culturelle et conviviale.



L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Plaimpied-Givaudins

Des artistes et un chien blanc en résidence à Plaimpied Givaudins....

La compagnie de marionnettistes les Anges au Plafond s'installe à Plaimpied-Givaudins avec dans leurs bagages, magie, folie, une dose de mystère et une évidente poésie. Ce projet construit dans le cadre de la Scène détournée de la Maison de la Culture de Bourges, avec le soutien du conseil départemental du Cher, s'articulera autour de l'œuvre de Romain Gary, White Dog. Au cours de cette résidence du 10 au 15 avril, des temps de partage permettront aux habitants, à la Maison des Jeunes et aux associations de découvrir le travail des artistes. Une représentation est prévue le jeudi 16 novembre 2017.





Vorly

L'Association OLLACALO

L'Association organise sa 8^e marche gourmande en semi-nocturne avec un repas par étapes le samedi 4 Juin. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 02.48.64.76.82 ou le 06 32 85 73 60.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



La Chapelle Saint-Ursin

TAPAH ... 10 ans déjà !

Voici dix ans déjà que les personnes âgées ou handicapées de La Chapelle disposent d'un service communal de transport adapté pour faire les courses, aller à la poste, chez le coiffeur, chez le médecin, à la mairie, à des réunions associatives ...

Il suffit d'appeler le centre communal d'action sociale et de réserver son déplacement (exclusivement sur le territoire communal). Il en coûte 2 € aux usagers qui, en dix ans, ont utilisé plus de 5 000 fois ce service apprécié et peu coûteux pour la collectivité (le véhicule adapté a été largement financé par les organismes mutualistes). Voilà un moyen supplémentaire de favoriser le maintien à leur domicile des personnes âgées.

Saint Doulchard

Le COSEC, une nouvelle jeunesse

Le COSEC est une structure de la Ville de Saint Doulchard dédiée à la pratique sportive. Il accueille les activités de handball, de basket, le futsal, le volley, le badminton.

La Ville a déjà changé le sol sportif en 2015.

La maîtrise énergétique est un axe d'amélioration très important pour les structures municipales. C'est un enjeu sociétal mais aussi financier pour les communes. C'est pourquoi, les travaux d'isolation du COSEC vont commencer en ce début de printemps.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Trouy

TROUY a fait son carnaval

Le 17 mars, le service enfance de la mairie de TROUY, en collaboration avec le Groupement de Parents d'Elèves, ont organisé son traditionnel carnaval.

Le défilé était animé par l'association culturelle folklorique Franco Portugaise. Il s'est terminé devant l'Espace Jean-Marie Truchot pour brûler le bonhomme carnaval, cette année en forme de fusée.

Les enfants ont ensuite pu profiter d'une petite collation et d'un bal costumé.



Les modalités de dépôt des déchets d'amiante liée évoluent

L'amiante est un déchet dangereux, des conditions spécifiques d'apport et de dépôt sont à respecter.

Dorénavant, les usagers de l'Agglomération doivent conditionner leurs déchets d'amiante liée (plaque ondulée, faux plafonds, canalisation, ...) sous film transparent ou dans un sac hermétique. Le conditionnement doit être étanche et transportable manuellement.

Ils doivent apporter les déchets à la déchèterie des Quatre Vents ou des Danjons en présentant un justificatif de domicile. L'agent d'accueil effectue un contrôle visuel et peut refuser le dépôt s'il n'est pas conforme (amiante non liée, mauvais conditionnement).

En cas de conditionnement conforme, les usagers sont responsables du déchargement de leurs déchets et doivent suivre les consignes indiquées par l'agent

d'accueil. Le gardien n'est pas autorisé à manipuler les déchets amiantés.

Seuls les déchets d'amiante liée des particuliers sont acceptés en déchèterie, aucun déchet issu des professionnels n'est accepté.

Précautions de manipulation :

- Se protéger avec des masques type FFP3, des combinaisons jetables et des gants étanches.
- Limiter l'envol de poussières en humidifiant les matériaux et en démontant les pièces sans les casser mais avec des outils à vitesse de coupe lente.
- Privilégier le transport en remorque.
- Se laver abondamment et laver le véhicule.

Fabriquer un composteur soi-même, c'est très simple

Les dimensions sont à évaluer selon le nombre de personnes du foyer et la taille du jardin : une personne produit **100 à 150 litres** par an de déchets de cuisine et il est estimé 1 litre de déchets de jardins compostables par m² de jardin.

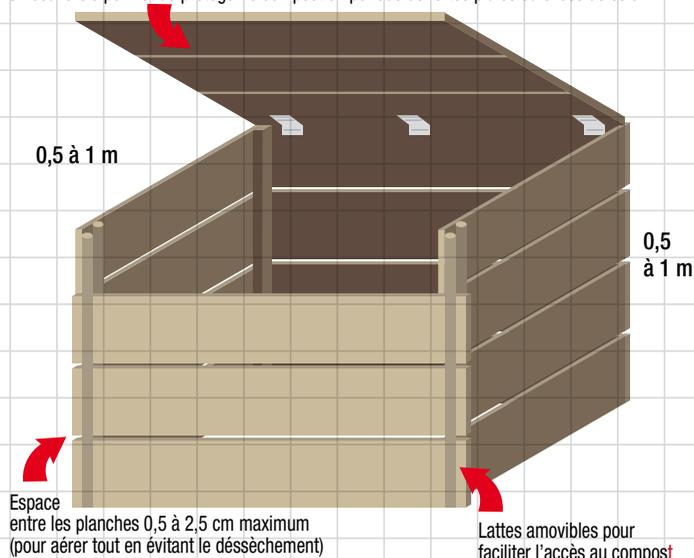
Ainsi, un composteur de 500/600 litres est suffisant pour une famille de 4 personnes avec 100 m² de terrain.

Si vous souhaitez d'autres plans de composteur :

<http://www.agglo-bourgesplus.fr/>

En bois de récupération

Un couvercle permet de protéger le compost en période de fortes pluies ou excès de soleil



- 8 piquets de 0,5 à 1 m de long
 - Des lattes de 0,1 à 0,2 de large et de 0,5 à 1 m de long
- Le nombre et la taille des lattes sont en fonction de la taille de votre composteur mais aussi, des matériaux dont vous disposez (palettes, ...)

Lancement de la 3^e édition du Printemps de l'Ecologie



Le Printemps de l'Ecologie revient cette année du 29 mai au 4 juin pour sa 3^e édition.

Nouveauté principale, des animations sur la préservation de l'environnement seront organisées dans chaque commune de l'agglomération pour les petits et les grands. Le programme sera riche et varié : cours de jardinage, sorties

d'entretien, ...) et espaces d'animations (jeux de société, piste d'éducation routière, test de couches lavables ...).

L'objectif du Printemps de l'Ecologie est de témoigner de la richesse des initiatives portées par les acteurs du territoire (associations, entreprises, citoyens, communes ...).

En participant à l'une de ces animations, vous pourrez rencontrer des spécialistes qui chacun dans leur domaine,



nature, ballade à vélo, expositions, projection de films ... Toutes les animations seront gratuites et en accès libre.

Un grand après-midi festif se tiendra le samedi 3 juin, dans le jardin de l'Archevêché à Bourges. Autour d'un marché bio et d'une chasse au trésor, l'ensemble des associations environnementales locales viendra présenter ses activités. Adultes comme enfants pourront participer à de nombreux ateliers (réparation de vélos, fabrication de produits

vous donneront des conseils à reproduire chez vous. Certaines animations seront spécifiquement réservées aux enfants. N'hésitez pas à les y accompagner !

Le programme complet des animations sera disponible sur les sites internet des communes et de Bourges Plus et dans le dépliant mis à disposition dans les mairies des communes de l'agglomération, à partir de la mi-mai.

ASTUCE

Améliorons le tri sélectif des emballages

Savez vous que mettre ses emballages dans un sac opaque avant de les déposer dans le bac à couvercle jaune rend le tri plus compliqué ne permettant pas de pouvoir tout valoriser ?

Bourges Plus a réalisé des sacs de précollecte qui permettent de stocker à son domicile puis de déposer en vrac les emballages dans le bac jaune. Utilisez les de préférence aux sacs noirs.

Ces sacs de précollecte sont gratuits et disponibles auprès de votre mairie ainsi qu'à Bourges Plus, 4 boulevard de l'Avenir à Bourges.

Pour tout renseignement sur le tri sélectif des déchets, contactez le n° Vert

0800 89 77 30



Plan vélo intercommunal : tous en selle !

Bourges Plus souhaite encourager la pratique des modes de déplacements actifs en renforçant la part du vélo dans les déplacements des habitants de l'agglomération. Il a pour ambition la création de 17 liaisons représentant 51 km d'itinéraires d'intérêt communautaire à aménager. Zoom sur un plan pour le vélo utilitaire et de loisirs.



Aujourd'hui, sur les 390 000 déplacements quotidiens réalisés dans l'agglomération, seulement 3% sont faits en vélo, alors que plus de 25% des trajets font moins de 3 km, distance tout à fait adaptée au vélo.

L'élaboration d'un plan vélo intercommunal constitue un axe du plan de déplacements urbains de l'agglomération berruyère, approuvé en avril 2013 par AggloBus. Dans ce cadre, le conseil communautaire a adopté le plan vélo intercommunal lors de sa séance du 7 novembre dernier. Ce plan s'inscrit également dans les démarches d'Agenda 21 et de Plan Climat Air Energie Territorial de Bourges Plus. Le réseau cyclable du territoire de l'agglomération reposera ainsi sur plusieurs niveaux : les aménagements cyclables développés par les communes, le plan vélo intercommunal, porté par Bourges plus, et les « grands itinéraires » régionaux, nationaux voire européens. Ce plan doit avant tout desservir en priorité les zones d'activités et les équipements scolaires, aménager les ceintures de boulevard de Bourges et permettre de relier les communes au canal de Berry.

Les communes de l'agglomération et le réseau associatif du territoire ont contribué à ce projet. Ont également été associés à son élaboration la Direction départementale des territoires, la région Centre Val de Loire, financeur de l'étude à travers le Contrat régional d'Agglomération en cours et le Conseil départemental du Cher.

Le plan vélo propose un cadre de travail pour une mise en œuvre sur 10 ans. En 2017, des études complémentaires vont être menées afin d'affiner les préconisations et les coûts.

Forte de son engagement pour les modes de déplacements doux, Bourges Plus rejoindra prochainement le Club des villes et territoires cyclables et prévoit de dédier au vélo une première enveloppe de plus de 3 millions d'euros sur les quatre prochaines années.

Bernard Billot, Maire de Vorly et vice-président en charge de l'Agenda 21, des mobilités durables et du développement durable. **Bourges + le mag** : « *quels objectifs poursuivez-vous à travers le déploiement du plan vélo intercommunal ?* »

QUESTION 6



« Il faut comprendre qu'à travers ce projet, il y a un enjeu pour la santé, un impact positif sur l'économie, et un outil qui n'occasionne aucune nuisance pour l'environnement, bien au contraire. Ce plan correspond également à notre volonté de répondre à une forte demande des usagers.

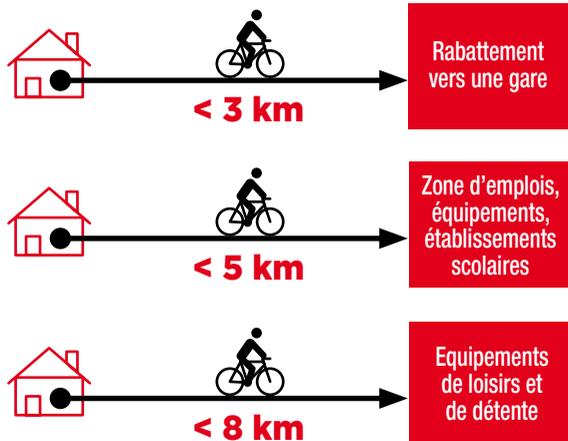
Il doit permettre la cohabitation de l'ensemble des modes de déplacement avec un maximum de sécurité pour tous. Néanmoins, au-delà des aménagements, l'amélioration des comportements de chacun, automobiliste, cycliste ou piéton, participe à diminuer les dangers. Le partage de la route en toute sécurité est donc l'affaire de toutes et tous. Le projet « canal de Berry à vélo » qui se réalise en parallèle, représente une chance inouïe pour Bourges Plus qui va pouvoir connecter

son plan vélo aux autres circuits existants. C'est notamment l'opportunité de raccorder un itinéraire conduisant de la cathédrale de Bourges à la Loire à Vélo !

Les principes du choix des itinéraires

Plusieurs critères ont guidé le choix des itinéraires proposés dans le plan vélo intercommunal de Bourges Plus : impliquer au moins 2 communes de l'Agglomération, ou desservir des équipements et pôles d'activités ou d'habitat importants, ou permettre de rejoindre un itinéraire vélo d'envergure départementale, régionale, voire nationale.

Les itinéraires vélos doivent être les plus directs possibles, et les distances à parcourir doivent être adaptées à la vocation de la liaison.



Les enjeux touristiques

Le plan vélo intercommunal s'articule avec les vélos-routes et voies vertes régionales. Parmi celles-ci : le projet de Canal de Berry à vélo, porté par le syndicat du Canal de Berry. Cinq communes de Bourges Plus sont concernées par la première phase de ce projet (du nord au sud) : Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just et Annoix.

L'enjeu à terme : constituer un périple cyclo-touristique de près de 500 km unissant le canal de Berry et la Loire à vélo.

En 2015, 935 000 cyclistes dont 43% touristes, ont parcouru la Loire à Vélo et ont généré 29,6 millions d'euros de retombées économiques. L'agglomération, forte de sa nouvelle compétence touristique, compte bien accompagner cette opportunité, et participe à son financement.



Le Canal de Berry (Saint-Just)

Les aménagements cyclables préconisés

Les propositions d'aménagement prennent en compte le profil de la voie (largeur, présence de stationnement, partage multimodal de la voie), la fonction urbaine supportée (résidentielle, commerciale, circulatoire uniquement), les usages attendus et le besoin indispensable de sécurisation des cyclistes.

La piste cyclable bidirectionnelle n'est pas toujours la solution la plus adaptée car elle est potentiellement dangereuse au niveau des intersections. C'est pourquoi en fonction du contexte, différentes solutions sont proposées :

La séparation des trafics

> **piste cyclable** : chaussée exclusivement réservée aux cycles, séparée de la route par un séparateur physique. Peut-être unie ou bidirectionnelle (idéalement 1,50 m ou 3 m de large)



> **voie verte** : route réservée aux véhicules non motorisés, notamment les piétons, elle est bidirectionnelle, la chaussée est indépendante, généralement située le long d'une voie d'eau, d'un chemin forestier... La rocade verte de Bourges est une voie verte.

La cohabitation séparée

> **bande cyclable** : voie exclusivement réservée aux cyclistes, implantée sur la droite, sa largeur doit être confortable (idéalement 1,50 m).

> **double sens cyclable** : les vélos sont autorisés à rouler à contre sens des voitures dans certaines rues à sens unique. Les voies concernées sont indiquées par un panneau spécifique car cela reste interdit pour toutes les autres rues à sens unique.

Le partage de la voie

> **zone de rencontre et zone 30** : Zone affectée à la circulation de tous les usagers, au sein de laquelle la vitesse de circulation est respectivement limitée à 20 et 30 km/h, les entrées et sorties sont annoncées par une signalétique et un aménagement adapté.

> **Bourges : tourne à droite ou « céder le passage cycliste »** : aux feux tricolores équipés de ces panneaux, le cycliste doit se comporter comme à un « cédez-le-passage » classique et peut franchir l'intersection ou seulement tourner à droite même si le feu est rouge.



Coups de pouce pour les cyclistes :

Se garer

Des stationnements vélos sont implantés dans toutes les communes de l'agglomération. Le plan vélo prévoit de les étendre. Pour Bourges, retrouvez les 160 arceaux libres d'accès, installés à proximité des lieux publics, sur : www.ville-bourges.fr.

Deux consignes à vélos de 20 places, fermées et sécurisées, mises en place par la Ville de Bourges et Bourges Plus, sont installées Place Séraucourt et à la gare de Bourges. Pour y accéder, procurez-vous une carte d'accès à vie à 20€ auprès de la Police Municipale : 3 rue Mayet Généry à Bourges 02 48 27 50 20 • Informations pratiques sur : www.ville-bourges.fr

Mise à disposition de vélos pour les personnes qui travaillent sur Bourges

Vous habitez une commune de Bourges Plus et travaillez à Bourges et souhaitez essayer ce nouveau mode de déplacement, la Ville de Bourges vous permet d'emprunter gratuitement un vélo pendant 6 mois. Informations pratiques sur : www.ville-bourges.fr.

> Renseignements : Hôtel de Ville (Bourges) parking (niveau -1) 02 48 57 83 91 du lundi au vendredi de 8h à 17h

Aide de l'Etat à l'achat de vélo électrique

Le Ministère de l'environnement vous propose de bénéficier d'une aide de 20% du coût d'acquisition, toutes taxes

incluses, de 200 € maximum, lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette offre est valable jusqu'au 31/01/18. Modalités sur : <https://www.asp-public.fr/bonus-velo>

Indemnité kilométrique vélo (IKV)

La loi prévoit désormais que les frais des salariés qui se rendent à leur travail en vélo peuvent être pris en charge pour tout ou partie par l'employeur via le paiement d'une indemnité kilométrique vélo (IKV).

Cette prise en charge est facultative pour l'employeur.

Elle prend la forme d'indemnités dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le salarié.



SAINT JUST, Un village qui s'éveille

Le charme vallonné d'un village qui ne demande qu'à se laisser découvrir et à vivre. A 12 kilomètres de Bourges, Saint Just, commune de 638 habitants, s'apprécie pour son cadre tranquille au bord du Canal de Berry et de l'Auron mais aussi pour les festivités que la municipalité tente de développer.

« Une fois passé la départementale D2076, en direction de Dun, on rentre dans Saint Just pour y découvrir vraiment un joli village naturel et bien arboré »... Arrivé sur la commune en 2004, Stéphane Garcia, aujourd'hui maire de Saint Just depuis mars 2016, est sous le charme. « *Je suis tombé amoureux du site. J'habite sur les hauteurs de Saint Just de l'autre côté de l'Auron et j'ai une vue sur toute la vallée. Ce qui est assez rare par ici puisque tout est plat... sauf Saint Just!* » précise-t-il amusé. Avec ses rues escarpées et typiques, Saint Just revendique son caractère authentique. « *Il n'y a pas trop de constructions anarchiques, pas de gros lotissements qui défigurent trop souvent les entrées de communes. Ici, on rentre dans un vrai village et ça a du charme!* » commente l'élu.

Saint Just ne sera pas une ville dortoir

L'histoire en tant que maire de Saint Just a commencé il y a seulement un an lorsqu'il a revêtu l'écharpe tricolore le 23 mars 2016. Un an après, son regard s'est affiné sur la vie de la commune et de ses administrés. « *J'ai passé beaucoup de temps à aller à la rencontre des habitants. Autant, je disais que c'est un vrai village autant il y a quand même ce phénomène de ville dortoir qui arrive, qui grignotte, constate-t-il amèrement. On va le subir malheureusement, il n'y a rien qui puisse l'empêcher. Il faudra juste trouver l'équilibre pour en limiter l'impact avec un renouvellement de population maîtrisé.* »

Des animations simples et populaires

La desertification des campagnes par les commerces de proximité est pointée du doigt, « *mais au-delà, je pense que l'équipe municipale et moi-même avons un vrai travail à mener pour développer les structures fédératrices et des animations au cœur de Saint Just* ». Pour preuve, les travaux engagés pour notre école et le futur centre socio-culturel mais aussi le succès de la fête de la musique l'année dernière, reconduite en 2017 et le feu d'artifice du 14 juillet. « *17 ans qu'il n'avait plus lieu ! Alors retraite au flambeau, repas et concert pour illuminer le ciel d'été des Justinois(es)... Un moment magique. Sur cette lancée, nous organisons une chasse aux œufs de Pâques et les 1^{ères} foulées de Saint Just, le 26 novembre* ». Le défi est de taille : « *renouer le lien entre les générations mais aussi les constructions périphériques, les hameaux et le lotissement avec le cœur du bourg* ». Un cœur qui ne demande qu'à battre...



Lucie, doyenne de Saint Just

Toujours élégante et bien apprêtée, Lucie Lemaure est la doyenne résidant encore à Saint Just. Le 21 mars dernier, elle a fêté ses 99 ans et garde le sourire d'une vie bien remplie. « *Je suis arrivée à Saint Just, il y a 73 ans, souligne-t-elle. C'était pendant la guerre, et je n'ai jamais voulu quitter mon village. Je reste dans ma maison au pied de l'Eglise. Elle veille sur moi !* ». C'est donc en 1944 que Lucie s'installe avec son époux dans la commune pour y fonder leur famille. Lucie Lemaure est un sacré petit bout de femme. 5 filles, 11 petits-enfants, 15 arrière-petits-enfants et bientôt une petite dernière, Rose qu'elle énumère les uns après les autres avec affection. A l'évocation de sa jeunesse, le regard s'illumine. « *J'aimais tellement danser et chanter dans la salle des fêtes en bois devant la mairie* ». Aujourd'hui, le parquet du bal a disparu mais rendez-vous est pris pour la Fête de la Musique le 21 juin prochain... Monsieur le Maire a promis une valse à Lucie sur la place du village.



Camille a conquis le green

Les justinois(es) peuvent être fiers de leur championne... A seulement 17 ans, Camille Lefebvre, Championne de France scolaire en 2016 par équipe*, se distingue sur le green. Elle porte les couleurs du Golf de la Picardière à Vierzon mais c'est chez ses parents à Saint Just qu'elle se ressource et trouve la sérénité dont elle a besoin pour enchaîner entraînements et compétitions. Classée 54^e/512 dans la catégorie sportive cadet fille au niveau national, Camille affiche un parcours très prometteur. Il y a quelques jours, elle disputait par équipe le championnat de France UNSS, à Nice. « *Le golf a été pour moi un déclic, une vraie passion ! J'envisage vraiment d'en faire mon métier...* »

*Dans la catégorie Excellence, la plus élevée, elle a remporté le titre avec trois autres jeunes lycéens de Ste Marie : Mélissa Freymouth, Margaux Catafor-Silva et Nils Lafleur.

J'aime ma commune • J'aime ma commune • J'aime ma commune •



Questions à Rodolphe Bestazzoni, Vice-Président « Ressources Humaines et Relations Sociales » à Bourges Plus, 1^{er} adjoint au maire de Saint Just

Selon vous, quelle perception les justinois ont-ils de la communauté d'Agglomération ?

« *La population, en général, ne s'est pas appropriée l'agglomération. Pour la plupart, cela reste une administration de gestion lointaine. Ils n'ont pas vraiment connaissance de son apport. Hormis les factures d'eau et la collecte des ordures ménagères, ils n'ont pas la notion de service. La proximité pour eux, c'est toujours la mairie. En partant de ce constat, nous nous sommes dit qu'il fallait un peu plus œuvrer et trouver des projets fédérateurs pour que chacun s'approprie et s'identifie enfin l'agglomération. C'est ainsi que les projets de centre balnéo et de centre des congrès ont émergé.* »

La population de Saint Just se sent-elle concernée par ces projets ?

« *Nous espérons justement que ce sera le cas ! Nous souhaitons qu'ils prennent pleinement conscience que l'agglomération est à leur service et pas seulement une structure de gestion.* »

Quelle est la place d'un Vice-Président d'une petite commune, comme Saint Just, au sein de Bourges Plus ?

« *Il est important que nous conservions toujours une place au bureau pour défendre nos idées et les problématiques de nos petites communes. J'identifie toujours deux couronnes au sein de l'agglomération, la première avec Bourges et les communes les plus importantes, structurées, avec des équipements et du personnel et puis la deuxième avec toutes les petites communes rurales comme Saint Just, Vorly, Annoix... Nous sommes en demande de plus de services, de transport, de voirie... des choses plus terre à terre.* »

Quelle sont les dernières réalisations que vous avez pu mener grâce aux aides de l'Agglomération ?

« *Dernièrement, nous avons utilisé les fonds de concours pour réaménager le quai de bus et une partie de la cour de l'école. Le deuxième projet d'importance que l'on espère voir aboutir avant la fin de ce mandat, c'est la rénovation de notre salle des fêtes. Nous avons rafraîchi les logements communaux, nous essayons de maintenir le patrimoine en état notamment le chevet de l'église qui a été refait, et d'améliorer le cadre de vie notamment avec des plantations. Nous sommes contents de faire partie de l'agglomération et d'être entendus bien qu'étant une petite commune. Il est important que la solidarité perdure au sein de Bourges Plus parce que dans les prochaines années cela va s'avérer indispensable.* »

Solen Angels : la couveuse d'entreprises qui donne des ailes à vos projets

Depuis octobre 2013, la 1^{er} couveuse d'entreprises du département, imaginée par Anne-Lucie CLAUSSE, s'est installée dans les murs du technopôle Lahitolle. Zoom sur un outil qui sécurise la création d'entreprise pour mieux débrider les talents de demain.

La couveuse s'adresse à tous ceux qui ont envie de créer une entreprise mais qui ne sont pas tout à fait sûrs soit du concept, soit de leur capacité à être chef d'entreprise. Un passage en couveuse leur permet de tester la viabilité de leur activité, sans risque, tout en se formant au métier d'entrepreneur.

La couveuse précède l'immatriculation d'un porteur de projet en l'hébergeant juridiquement. Dès lors, il peut commencer à produire, à commercialiser, à aller sur le terrain pour prospecter et se confronter à la réalité du marché. L'équipe de la couveuse réalise à ce moment-là un retour d'expérience avec le « couvé », qui sert à établir un protocole d'accompagnement sur mesure avec des formations, des ateliers, du coaching et une mise en réseau très utile pour le jour où il sortira de la couveuse.

A leur sortie, les « couvés » sont arrivés à un chiffre d'affaires qui leur permet, à minima, de vivre de leur activité, ils repartent avec le carnet de clients et le prix de vente de leur produit ou service. « *Tout cela évite les défaillances*

que l'on peut avoir les trois premières années d'immatriculation d'une entreprise » précise A.L. CLAUSSE. « *Parfois on se rend compte que le projet n'est peut-être pas viable, la décision est prise ensemble et nous délivrons un certificat d'acquisition de toutes les compétences dispensées en couveuse pour les ramener vers l'activité (...) jusqu'à présent, sur plus de 100 couvés, soit ils vivent de leur entreprise, soit ils ont repris une activité.* » ajoute-t-elle.

La couveuse ne fait que monter en puissance en se reposant sur une équipe dévouée, les bénévoles, les partenaires prescripteurs qui détectent les porteurs de projets et un club d'entreprises qui soutient ses potentiels collaborateurs de demain. Selon A.L. CLAUSSE, une des clefs du succès réside dans l'interaction entre les couvés qui viennent de tout horizon et qui partagent leurs compétences et leurs expériences.

Solen Angels : Technopôle Lahitolle • 6 rue Maurice ROY • 18 000 Bourges
renseignements@solen-france.com • www.solen-france.com
02 46 08 10 68/69

Deux « couvés » qui troquent leur savoir-faire et collaborent

L'un sort tout juste de l'école et maîtrise les nouvelles technologies sur le bout des doigts, la seconde bénéficie d'une solide expérience et des techniques rédactionnelles attendues sur tous les supports de communication et ça « matche » plutôt bien.

Vincent VERDIER, **WENET**

1^{er} étudiant entrepreneur qui a bénéficié du dispositif « PEPITE », il a obtenu son diplôme à l'INSA en octobre 2016. Son passage en couveuse l'a soutenu dans le développement de WENET, entreprise qui accompagne ses clients dans leur transformation digitale en fonction de leur positionnement et de leurs ambitions. Vincent propose à ses clients la création de leur identité visuelle et de supports de communication, les conseille et anime pour eux tout le volet « réseaux sociaux » (animation, campagnes publicitaires...). Il propose également des formations sur ces nouveaux médias. Il projette une sortie de couveuse en juin.

Vincent VERDIER : vincent.wenet@gmail.com
02 46 08 10 77 • www.facebook.com/wenet.bourges



Jennifer ROUMET, **Artécrire**

Forte de ses 20 ans d'expérience dans la communication, elle s'adresse à toutes les structures qui, par manque de temps ou de ressources, constatent un déficit de communication.

Elle leur permet d'obtenir de la visibilité, de valoriser leur image et de transmettre de l'information en proposant la rédaction de tous types de supports (article, portrait, reportage, interview, dossiers de presse, newsletter...) ou encore en gérant leurs relations avec la presse.

Elle a intégré la couveuse en novembre 2016 et envisage une sortie d'ici fin 2017.

Jennifer ROUMET : j.roumet.pro@gmail.com
06 80 27 41 21 • www.facebook.com/J.Roumet

Amélioration de l'habitat : vous êtes propriétaires, Bourges Plus vous accompagne dans vos travaux de rénovation.

Dans le cadre de sa politique « Habitat », Bourges Plus veut encourager l'amélioration des logements privés sur son territoire. En collaboration avec l'Anah*, Bourges Plus propose des aides et un accompagnement personnalisé pour les propriétaires qui souhaitent réhabiliter ou améliorer leur logement. Détails du dispositif :

Vous êtes propriétaires :

Bourges Plus vous soutient dans vos travaux de :

- > Performances énergétiques (isolation, fenêtres, chauffage...)
- > Adaptation pour l'autonomie (accessibilité, salle de bain...)
- > Réhabilitation totale (uniquement pour les logements vétustes)

Les conditions d'accès au dispositif :

Pour les propriétaires occupants :

plafonds de ressources et travaux entraînant des économies d'énergie

Pour les propriétaires bailleurs :

pas de plafond de ressources, travaux entraînant des économies d'énergie, conventionnement Anah pour application de loyers plafonnés.



Pour bénéficier de cet accompagnement **gratuit**,
un seul réflexe :

 **0 810 200 133**
0,06 €/min

Votre parcours :



● BOURGES

3 et 4 juin
Fêtes médiévales
10 juin
Ville aux enfants,
place Etienne Dolet
24 juin
Descente infernale



● LA CHAPELLE SAINT URSIN

29 avril
Grenouille Chapelloise, lâcher de truites,
étang de la chapelle
8 mai
UNC UNC-AFN, commémoration, salle des fêtes
13 mai
Karaté, coupe samouraï, salle des fêtes
20 et 21 mai
Les Peintres Chapellois, exposition,
salle des fêtes
27 mai
Anacrouse, concert, salle des fêtes
Du 3 juin au 11 juin
Semaine municipale, mairie
3 juin
Municipalité + ALLC, randonnée pédestre
nocturne, centre socio
Du 2 ou 9 juin
Ecoles, chorale, salle des fêtes
10 juin
Grenouille Chapelloise, concours de pêche,
étang de la chapelle
24 juin
Tennis, repas et tournoi, salle des fêtes
24 juin
Fête des écoles, plateau scolaire

● MARMAGNE

Du 29 avril au 14 mai > 15h à 18h
Paul Schneider « Ailleurs » la nature revisitée
par un peintre photographe, vernissage
le vendredi 28 avril : <http://paul-art18.over-blog.com/paulschn@club-internet.fr>
8 mai
Cérémonie commémorative du 8 Mai 1945
Du 19 au 21 mai
> 10h à 12h et de 14h à 18h
Exposition sur Napoléon
Du 26 mai au 2 juin > 15h à 18h30
Michel Padeloup (aquarelle, huile, lavis, pastel)
michros18@gmail.com
14 mai
Fête des plantes avec les Jardicuriales
Du 29 mai au 4 juin
Le Printemps de l'écologie
Du 2 au 4 juin
Festival de musique « Marmagne à l'Ouest »

Du 9 au 11 juin > 15h
Nick Roswell : photos urbaines et insolites,
Vernissage le 9 à 18h, salle expo,
nickrowswell@mac.com

● PLAIMPIED-GIVAUDINS

8 mai
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
13 mai
AnacRando 18, randonnées cyclistes
et pédestres avec concours photos,
le long de la ligne de démarcation du Cher
Tour cycliste du canton de Trouy
14 mai
Fête du pain, salle du four à pain
> 18 h : Spectacle «Gaston Couté»
par la troupe « A côté de chez nous »
(sur réservation), salle du four à pain
20 et 21 mai
CACPG Section Poterie - Modelage,
4^e exposition « Terres d'expression »,
salle polyvalente
Du 3 au 5 juin
Tournoi Multi-Chance Femmes
NC-30/3Z- TCPG, tennis
9 juin > 21 h
Cie Maleluka , « Dix petits Nègres » d'Agatha
Christie, Parc de la mairie
10 juin
CACPG Musique, Auditions, salle polyvalente
17 et 18 juin
Journées du patrimoine de pays
18 juin
Comité des fêtes et de l'Amicale des
Sapeurs-Pompiers, brocante, parc de la mairie
24 juin
Fête de la Saint-Jean, Parc de la mairie

● SAINT DOULCHARD

19 avril
Animation CinéBibli, médiathèque
Du 22 avril au 7 mai
Exposition "CONFLUENCES", domaine de Varye
24 avril et 15 mai
Lecture théâtralisée "A haute voix",
domaine de Varye
28 avril
Café des parents, Conférence rencontre
"Vivre ensemble", médiathèque
30 avril
ADAC, braderie brocante, avenue
du Général de Gaulle
14 mai et 11 juin
Marché fermier, place du 8 mai
20 mai et 17 juin 14h30
Je joue, tu joues, il joue, jouons avec Micado,
médiathèque
Du 22 mai au 1^{er} juin
Exposition "Tout est Nature", médiathèque
Du 25 au 28 mai
Association l'Atelier, exposition,
domaine de Varye
Du 3 au 25 juin
Exposition "RENCONTRES", domaine de Varye

8 juin
Concert du Kiosque à musique, domaine de Varye
9, 10 et 11 juin
SCHERZO, Saint Doul Swing,
centre socio culturel
12 au 24 juin
Exposition "Prix des Incorruptibles",
médiathèque
16 juin
Compagnie Cloche Perse, représentation
théâtrale, domaine de Varye

● SAINT JUST

30 avril
Journée des Déportés
8 mai
Commémoration de l'armistice
14 mai
Saint Just environnement, fête du printemps
plantes et artisans
14 mai
Amis des Ecoles Saint Just/Soye en Septaine,
Bourse aux vêtements, Soye en Septaine
19 mai
Ecoles qui chantent, salle polyvalente
de Saint Just
21 mai
Brocante du Foot, stade de Saint Just
21 juin
Fête de la musique, place de la Mairie
24 et 25 juin
Animation stade FFMC, repas, musique...

● TROUY

1^{er} mai
Trucydanse, stage de danse de salon
(rens : M. VAILLANT 06 11 30 28 36),
espace Jean-Marie Truchot
14 mai
Groupement de parents d'élèves de Trouy,
brocante, centre Trouy Bourg, Comité
du concours agricole, thé dansant, espace
Jean-Marie Truchot
Du 19 au 20 mai
Music Master, concerts,
espace Jean-Marie Truchot
21 mai
Je donne tu vis, thé dansant,
espace Jean-Marie Truchot
28 mai
Comité des Fêtes de Trouy, thé dansant,
espace Jean-Marie Truchot
11 juin
Espoir Trucidien, thé dansant,
espace Jean-Marie Truchot

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

BERRY-BOUY

fin juin début juillet

BOURGES

2) Bourges Nord
et Centre

début juillet à fin
septembre

5) Bourges Ouest

fin avril à fin juin

SAINT-MICHEL de VOLANGIS

mi-avril

TRAVAUX EAUX POTABLE

BOURGES

Rue François Coillard depuis le 3/04/17 : travaux de remplacement des branchements sur le réseau d'eau potable rue François Coillard.

Rue Emile Martin Les travaux d'amélioration dans la rue Emile Martin à Bourges (voirie, trottoirs, rénovation du réseau, reprise des branchements d'eau potable et réparation du réseau d'eaux usées) ont pris de l'avance pour la phase 3/6.

Cette phase démarrera au 14 mars entre les rues Boucher et Kleber jusqu'au 28 avril. La partie entre Bourdaloue et Boucher sera remise en circulation.

Chemin du Tremble à Bourges depuis le 20/03/17 : travaux de remplacement des branchements sur le réseau d'eau potable.

SAINT-DOULCHARD

Rue de la Vallée, depuis le 10/04/17 : travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de reprise des branchements.

TRAVAUX EAUX USÉES

TROUY

Avenue des anciens combattants, du 24/04/17 au 22 mai : pose de branchements d'eaux usées.



LE PENSE-BÊTE DE L'AGGLO



Modalités de collecte des déchets ménagers pour les jours fériés

Depuis le 2 mai 2016, les modalités de collecte des déchets ménagers les jours fériés ont été modifiées.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés.

Une collecte supplémentaire est organisée :

> Le samedi précédant si le lundi ou mardi est férié

> Le samedi suivant si le mercredi ou jeudi ou vendredi est férié

> Pour le centre-ville de Bourges, la collecte est décalée au lendemain soir ou la veille si c'est le samedi qui est férié.

Ainsi, pour le **lundi 17 avril (Pâques)**, les **lundi 1^{er}, 8 mai et 5 juin** la collecte des déchets de St Douichard, Marmagne, le secteur Nord Asnières sont avancés au samedi précédent. En centre-ville de Bourges, la collecte des Ordures ménagères sera décalée au mardi soir suivant.

Pour le **jeudi 25 mai**, la collecte des déchets des quartiers Sud de Bourges et de Plaimpied-Givaudins sera décalée au samedi suivant. En centre-ville de Bourges, la collecte des Ordures ménagères sera décalée au vendredi soir suivant.

Pour les Gros Producteurs, des modalités de rattrapage spécifiques sont mises en place.

Les horaires de collecte seront sensiblement différents des jours habituels. Les bacs devront donc être sortis la veille au soir.



L'AGGLO UTILE

RENDEZ-VOUS SUR www.bourgesplus.fr

FORMATION/ENSEIGNEMENT

IMEP • Technopôle Lahitolle
Boulevard Lahitolle
18000 Bourges
imep@agglo-bourgesplus.fr
www.imep-bourgesplus.fr
Contact : 02 48 67 58 00

EAU/ASSAINISSEMENT/DECHETS

Bourges Plus
4 boulevard de l'Avenir
18000 Bourges
Lundi, mercredi, jeudi
et vendredi :
de 9h à 12h / 13h30 à 17h
Mardi :
de 10h à 12h / 13h30 à 17h
service.clientele@agglo-bourgesplus.fr
N° Vert 0 800 897 730

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bourges Plus Développement
Centre d'Affaires
6, rue Maurice Roy
18000 Bourges
Tél. : 02 48 67 51 20
Fax : 02 48 67 51 21
contact@bourgesplus-developpement.fr

TRANSPORT

AggloBus
Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges
Tél. : 02 48 27 99 99
Lundi au vendredi :
8h à 12h15 / 13h30 à 18h30
Samedi :
9h à 12h15 / 13h45 à 18h
www.agglobus.com

URBANISME/HABITAT

Site Foch
23-31 boulevard Foch
18000 Bourges
Tél. : 02 46 08 70 13
ou 02 46 08 11 13
N° Azur 0 810 200 133
habitat@agglo-bourgesplus.fr

AMÉLIORATION
de L'HABITAT
avec BOURGES PLUS



VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION... BOURGES PLUS PEUT VOUS AIDER !



CONTACTEZ BOURGES PLUS :

 N°Azur 0 810 200 133
0,06 €/min

COMMUNES CONCERNÉES : ANNOIX, ARÇAY, BERRY-BOUY, BOURGES, LA CHAPELLE SAINT-URSN, LE SUBDRAY, LISSAY-LOCHY, MARMAGNE, MORTHOMIERS, PLAIMPED-GIVAUDINS, SAINT-DOULCHARD, SAINT-GERMAIN-DU-PUY, SAINT-JUST, SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS, TROUY, VORLY

